

**AVENANT N°1**  
**A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-PRIEST-LA-VETRE**  
**AUPRES DE LA LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**  
**POUR**  
**L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS D'INSTALLATIONS COMMUNAUTAIRES**

Entre

La commune de Saint-Priest-la-Vêtre, représentée par son maire, Monsieur Jean-Marc DUMAS, dûment autorisé à cet effet par délibération n°<sup>DE\_2022\_043</sup> du 25 novembre 2022, ci-après dénommée « la commune », d'une part,

Et

Loire Forez agglomération, représentée par son vice-président, Monsieur Patrick ROMESTAING, autorisé aux fins des présentes, en vertu de l'arrêté n° 2020ARR000430 en date du 20 juillet 2020 lui donnant délégation, ci-après dénommée « Loire Forez agglomération », d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-1,  
Vu les statuts de la Communauté,  
Vu la convention de mise à disposition de service pour l'entretien des espaces verts d'installations communautaires en date du 2 novembre 2018,

**Rappel de l'objet de la convention**

La convention susvisée a pour objet, conformément aux dispositions de l'article L 1511-4-1 du CGCT, la mise à disposition auprès de Loire Forez agglomération des services municipaux pour l'entretien des espaces verts d'installations communautaires.

**Objet de l'avenant n°1 :**

**Article 1 – l'article 2 « Sites concernés par la convention » est modifié comme suit :**

Le service intervient sur les installations communautaires situées sur les communes listées ci-après, selon la description ci-dessous :

INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT, D'EAUX PLUVIALES	LOCALISATION DE L'INSTALLATION
Filtre plante de roseaux	Bourg, Saint-Priest-la-Vêtre
ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES	LOCALISATION DE LA ZONE
Néant	
INSTALLATION D'EAU POTABLE	LOCALISATION DE L'INSTALLATION
Captage	La Bouchanie, Saint-Jean-la-Vêtre
Réservoir	Noaillat, Saint-Priest-la-Vêtre

Le service pourra être mobilisé sur d'autres secteurs géographiques de Loire Forez agglomération selon nécessités, notamment pour venir en appui d'autres communes mettant à disposition également leur service auprès de Loire Forez.

**Article 2 – substitution de l'annexe 1 de la convention**

L'extension des périmètres d'intervention, nécessite de mettre à jour la prévision d'utilisation annuelle du service. Il convient donc de modifier l'annexe 1 de la convention, actualisée des tarifs applicables en 2022 et du montant prévisionnel annuel de la mise à disposition qui s'élève ainsi à un montant de 3 002,24 €.

**Article 3 :** Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Fait à St Priest-la-Vêtre....., le 05/12/2022.....

Pour la commune de  
Saint-Priest-la-Vêtre

Pour Loire Forez agglomération

Le maire  
Jean-Marc DUMAS



Annexe 1 – Prévision d'utilisation annuelle du service



## **ANNEXE 1 - PREVISION D'UTILISATION ANNUELLE DU SERVICE DE LA COMMUNE**

PREVISIONS D'UTILISATION ANNUELLE DU SERVICE DE LA COMMUNE DE				SAINT PRIEST LA VETRE		
ADRESSE DE L'INSTALLATION ASSAINISSEMENT 1 :				Bourg, Saint-Priest-la-Vêtre		
REF	DESIGNATION DES INTERVENTIONS	UNITE	QUANTITE PAR INTERVENTION	NOMBRE D'INTERVENTIONS PAR AN	COÛT UNITAIRE EN EUROS 2022	TOTAL EN EUROS
<b>1 - DEBROUSSAILLAGE</b>						
1.1	Débroussaillage mécanique	m <sup>2</sup>			0,16 €	- €
1.2	Débroussaillage mécanique sur terrain très pentu avec utilisation d'harnais de sécurité et d'autres éléments permettant de travailler en toute sécurité.	m <sup>2</sup>			0,62 €	- €
<b>2 - FAUCARDAGE</b>						
2.1	Faucardage de roseaux	m <sup>2</sup>			1,43 €	- €
<b>3 - TAILLE</b>						
3.1	Taille de haies	m <sup>2</sup>			1,56 €	- €
3.2	Taille de rabattage de haies	m <sup>2</sup>			8,32 €	- €
3.3	Taille des vivaces (type cotonester)	m <sup>2</sup>			1,56 €	- €
3.4	Taille d'arbre (+ 2 m)	UNITE			97,82 €	- €
3.5	Taille d'arbustes	UNITE			1,04 €	- €
<b>4 - TONTE DE PELOUSE</b>						
4.1	Surface inférieure à 1000 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>			0,09 €	- €
4.2	Surface comprise entre 1001 et 10 000 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	2600	4	0,07 €	<b>728,00 €</b>
4.3	Surface supérieure à 10 001 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>			0,04 €	- €
4.4	Tonte au roto fil Compris coupe et évacuation de l'herbe	m <sup>2</sup>	400	4	0,19 €	<b>304,00 €</b>
4.5	Tonte au roto fil sur terrain très pentu avec utilisation d'harnais de sécurité et d'autres éléments permettant de travailler en toute sécurité. Compris coupe et évacuation de l'herbe	m <sup>2</sup>			0,22 €	- €
4.6	Fauchage tardif des surfaces enherbées sans évacuation des produits de fauches, 1 fois l'an	m <sup>2</sup>			0,12 €	- €
<b>5- DESHERBAGE DES MASSIFS</b>						
5.1	Désherbage manuel des plantes vivaces	m <sup>2</sup>			1,04 €	- €
5.2	Désherbage manuel des arbustes	m <sup>2</sup>			0,78 €	- €
<b>6- DESHERBAGE DES SURFACES STABILISEES</b>						
6.1	Désherbage manuel des stabilisés	m <sup>2</sup>			0,62 €	- €
6.2	Désherbage thermique des stabilisés	m <sup>2</sup>			0,42 €	- €
6.3	Désherbage mécanique des stabilisés	m <sup>2</sup>			0,25 €	- €
6.4	Désherbage mécanique des surfaces imperméabilisées	ml			0,12 €	- €
<b>7 - DIVERS</b>						
7.0	Sur demande ponctuelle du service - heure agent	h			21,85 €	- €
7.1	Nettoyage de clôture	m <sup>2</sup>			1,96 €	- €
7.2	Ramassage des feuilles dans les massifs, pelouses et allées	m <sup>2</sup>			0,62 €	- €
<b>SOUS-TOTAL DU PREVISIONNEL D'UTILISATION DU SERVICE POUR CETTE INSTALLATION</b>						<b>1 032,00 €</b>
<b>TOTAL CONCERNANT LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT</b>						<b>1 032,00 €</b>



ADRESSE DE L'INSTALLATION EAU POTABLE N° 1 :		Captage La Bouchanie, Saint-Jean-la-Vêtre				
REF	DESIGNATION DES INTERVENTIONS	UNITE	QUANTITE PAR INTERVENTION	NOMBRE D'INTERVENTIONS PAR AN	COÛT UNITAIRE EN EUROS 2022	TOTAL EN EUROS
<b>1 - DEBROUSSAILLAGE</b>						
1.1	Débroussaillage mécanique	m <sup>2</sup>	12000	1	0,16 €	1 920,00 €
1.2	Débroussaillage mécanique sur terrain très pentu avec utilisation d'harnais de sécurité et d'autres éléments permettant de travailler en toute sécurité.	m <sup>2</sup>			0,62 €	- €
<b>2 - FAUCARDAGE</b>						
2.1	Faucardage de roseaux	m <sup>2</sup>			1,43 €	- €
<b>3 - TAILLE</b>						
3.1	Taille de haies	m <sup>2</sup>			1,56 €	- €
3.2	Taille de rabattage de haies	m <sup>2</sup>			8,32 €	- €
3.3	Taille des vivaces (type cotonester)	m <sup>2</sup>			1,56 €	- €
3.4	Taille d'arbre (+ 2 m)	UNITE			97,82 €	- €
3.5	Taille d'arbustes	UNITE			1,04 €	- €
<b>4 - TONTE DE PELOUSE</b>						
4.1	Surface inférieure à 1000 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>			0,09 €	- €
4.2	Surface comprise entre 1001 et 10 000 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>			0,07 €	- €
4.3	Surface supérieure à 10 001 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>			0,04 €	- €
4.4	Tonte au roto fil Compris coupe et évacuation de l'herbe	m <sup>2</sup>			0,19 €	- €
4.5	Tonte au roto fil sur terrain très pentu avec utilisation d'harnais de sécurité et d'autres éléments permettant de travailler en toute sécurité. Compris coupe et évacuation de l'herbe	m <sup>2</sup>			0,22 €	- €
4.6	Fauchage tardif des surfaces enherbées sans évacuation des produits de fauches, 1 fois l'an	m <sup>2</sup>			0,12 €	- €
<b>5- DESHERBAGE DES MASSIFS</b>						
5.1	Dés herbage manuel des plantes vivaces	m <sup>2</sup>			1,04 €	- €
5.2	Dés herbage manuel des arbustes	m <sup>2</sup>			0,78 €	- €
<b>6- DESHERBAGE DES SURFACES STABILISEES</b>						
6.1	Dés herbage manuel des stabilisés	m <sup>2</sup>			0,62 €	- €
6.2	Dés herbage thermique des stabilisés	m <sup>2</sup>			0,42 €	- €
6.3	Dés herbage mécanique des stabilisés	m <sup>2</sup>			0,25 €	- €
6.4	Dés herbage mécanique des surfaces imperméabilisées	ml			0,12 €	- €
<b>7 - DIVERS</b>						
7.0	Sur demande ponctuelle du service - heure agent	h			21,85 €	- €
7.1	Nettoyage de clôture	m <sup>2</sup>			1,96 €	- €
7.2	Ramassage des feuilles dans les massifs, pelouses et allées	m <sup>2</sup>			0,62 €	- €
<b>SOUS-TOTAL DU PREVISIONNEL D'UTILISATION DU SERVICE POUR CETTE INSTALLATION</b>						<b>1 920,00 €</b>



ADRESSE DE L'INSTALLATION EAU POTABLE N° 2 :		Réservoir de Noailat, Saint-Priest-la-Vêtre				
REF	DESIGNATION DES INTERVENTIONS	UNITE	QUANTITE PAR INTERVENTION	NOMBRE D'INTERVENTIONS PAR AN	COÛT UNITAIRE EN EUROS	TOTAL EN EUROS
<b>1 - DEBROUSSAILLAGE</b>						
1.1	Débroussaillage mécanique	m <sup>2</sup>	314	1	0,16 €	50,24 €
1.2	Débroussaillage mécanique sur terrain très pentu avec utilisation d'harnais de sécurité et d'autres éléments permettant de travailler en toute sécurité.	m <sup>2</sup>			0,62 €	- €
<b>2 - FAUCARDAGE</b>						
2.1	Faucardage de roseaux	m <sup>2</sup>			1,43 €	- €
<b>3 - TAILLE</b>						
3.1	Taille de haies	m <sup>2</sup>			1,56 €	- €
3.2	Taille de rabattage de haies	m <sup>2</sup>			8,32 €	- €
3.3	Taille des vivaces (type cotonester)	m <sup>2</sup>			1,56 €	- €
3.4	Taille d'arbre (+ 2 m)	UNITE			97,82 €	- €
3.5	Taille d'arbustes	UNITE			1,04 €	- €
<b>4 - TONTE DE PELOUSE</b>						
4.1	Surface inférieure à 1000 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>			0,09 €	- €
4.2	Surface comprise entre 1001 et 10 000 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>			0,07 €	- €
4.3	Surface supérieure à 10 001 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>			0,04 €	- €
4.4	Tonte au roto fil Compris coupe et évacuation de l'herbe	m <sup>2</sup>			0,19 €	- €
4.5	Tonte au roto fil sur terrain très pentu avec utilisation d'harnais de sécurité et d'autres éléments permettant de travailler en toute sécurité. Compris coupe et évacuation de l'herbe	m <sup>2</sup>			0,22 €	- €
4.6	Fauchage tardif des surfaces enherbées sans évacuation des produits de fauches, 1 fois l'an	m2			0,12 €	- €
<b>5- DESHERBAGE DES MASSIFS</b>						
5.1	Dés herbage manuel des plantes vivaces	m <sup>2</sup>			1,04 €	- €
5.2	Dés herbage manuel des arbustes	m <sup>2</sup>			0,78 €	- €
<b>6- DESHERBAGE DES SURFACES STABILISEES</b>						
6.1	Dés herbage manuel des stabilisés	m <sup>2</sup>			0,62 €	- €
6.2	Dés herbage thermique des stabilisés	m <sup>2</sup>			0,42 €	- €
6.3	Dés herbage mécanique des stabilisés	m <sup>2</sup>			0,25 €	- €
6.4	Dés herbage mécanique des surfaces imperméabilisées	ml			0,12 €	- €
<b>7 - DIVERS</b>						
7.0	Sur demande ponctuelle du service - heure agent	h			21,85 €	- €
7.1	Nettoyage de clôture	m2			1,96 €	- €
7.2	Ramassage des feuilles dans les massifs, pelouses et allées	m <sup>2</sup>			0,62 €	- €
<b>SOUS-TOTAL DU PREVISIONNEL D'UTILISATION DU SERVICE POUR CETTE INSTALLATION</b>						<b>50,24 €</b>
<b>TOTAL CONCERNANT LES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE</b>						<b>1 970,24 €</b>

<b>TOTAL CONCERNANT LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>1 032,00 €</b>
<b>TOTAL CONCERNANT LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL CONCERNANT LES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE</b>	<b>1 970,24 €</b>
<b>MONTANT GLOBAL PREVISIONNEL D'UTILISATION DU SERVICE DE LA COMMUNE</b>	<b>3 002,24 €</b>

